

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1001-2026-01, 4001-2026 ET 4003-2026-02

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 12 mai 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement numéro 1001-2026-01 modifiant le règlement numéro 1001-2026 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2026;
- ✓ Règlement numéro 4001-2026 concernant la circulation et le stationnement abrogeant et remplaçant le règlement 4001, tel qu'amendé;
- ✓ Règlement numéro 4003-2026-02 modifiant le règlement numéro 4003-2023 concernant l'installation et l'aménagement d'une entrée charretière ou d'une canalisation de fossé remplaçant et abrogeant le règlement numéro 4003, tel qu'amendé.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

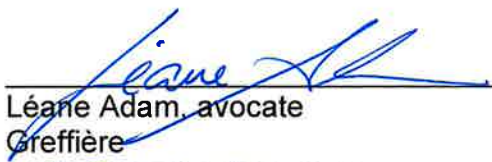


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 13 mai 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de mai de l'an deux mille vingt-six.



Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca